

NUMÉRO SPÉCIAL Pour tout savoir sur les élections



Date : 2 novembre 2025
Lieu : École Saint-Félix



AVIS AUX CITOYENS

**ÊTES-VOUS BIEN INSCRIT SUR
LA LISTE ÉLECTORALE?**

Pour le savoir, prenez contact avec
Gina Brassard au 418 544-5543 poste 2208

LIEU DE VOTE : ÉCOLE SAINT-FÉLIX
102, chemin du Lac-Brébeuf

Vote par anticipation – 26 octobre 2025
12 h à 20 h

Jour du scrutin – 2 novembre 2025
10 h à 20 h



MUNICIPALITÉ DE
Saint-Félix-d'Otis

Les personnes qui ne sont pas inscrites sur la liste électorale et qui souhaitent le faire devront se présenter à l'une des deux commissions de révision.

(détails p. 3)

Le vote par anticipation aura lieu le 26 octobre (détails p. 4)

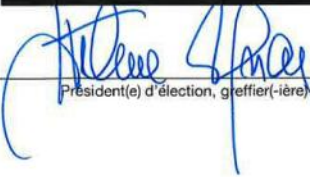
Le scrutin aura lieu le 2 novembre (détails p. 5-6-7)

AVIS CONCERNANT L'ENDROIT
où siégeront les commissions de révision

Municipalité	Date du scrutin
Saint-Félix-d'Otis	2025 11 02
	Année Mois Jour

La ou les commissions de révision siégeront aux endroits, jours et heures suivants :

Jour (date)	Heures	Adresse	Numéros des sections de vote rattachées à cette commission
2025-10-16	De 13 h à 16 h	455, rue Principale, Saint-Félix-d'Otis	De 1 à 3
2025-10-20	De 17 h à 20 h	455, rue Principale, Saint-Félix-d'Otis	De 1 à 3
	De à		De à
	De à		De à
	De à		De à
	De à		De à
	De à		De à
	De à		De à
	De à		De à
	De à		De à
	De à		De à

SIGNATURE	
	
Président(e) d'élection, greffier(-ière) ou secrétaire-trésorier(-ière)	2025-10-06
	Année Mois Jour

AVIS CONCERNANT L'ENDROIT où seront établis les bureaux de vote par anticipation

Municipalité <u>Saint-Félix-d'Otis</u>	Date du scrutin 2025 11 02 Année Mois Jour
Page <u>1</u> de <u>1</u>	

Les bureaux de vote par anticipation, qui sont accessibles aux personnes handicapées, sont établis aux endroits suivants:

Bureau de vote		Endroit (adresse)	Numéros des sections de vote rattachées à ce bureau
BVA*	BVPE** (le cas échéant)		
1		École Saint-Félix-d'Otis, 102 Chemin du Lac-Brébeuf	De 1 à 3
		Saint-Félix-d'Otis	De à
			De à
			De à
			De à
			De à
			De à

* BVA : bureau de vote par anticipation

** BVPE : bureau de vote au bureau de la présidente ou du président d'élection

Ces bureaux seront ouverts aux dates suivantes:

BVA	8^e jour précédant celui du scrutin : Année Mois Jour 7^e jour précédant celui du scrutin : 2025 10 26 Année Mois Jour
BVPE	9^e jour précédant celui du scrutin : Année Mois Jour 6^e jour précédant celui du scrutin : Année Mois Jour 5^e jour précédant celui du scrutin : Année Mois Jour 4^e jour précédant celui du scrutin : Année Mois Jour

SIGNATURE

Président(e) d'élection, greffier(-ière) ou greffier(-ière)-trésorier(-ière)

2025
10
06

Année
Mois
Jour

SMR-34-VF (25-03)

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, articles 174, 177, 178, 179 et 567

Avis concernant l'endroit où seront établis les bureaux de vote le jour du scrutin

Municipalité

Saint-Félix-d'Otis

Scrutin du

2025	11	02
année	mois	jour

Je, Hélène Gagnon, avise les :
Président d'élection, greffier ou secrétaire-trésorier

- ☒ partis autorisés ou équipes reconnues et candidats indépendants;
☐ représentants des personnes habiles à voter;

A) que j'établis des bureaux de vote le jour du scrutin aux endroits suivants :

Page 1 de 1

BUREAU DE VOTE (Numéro)	ENDROIT (Adresse)
1-2-3	École Saint-Félix-d'Otis, 102 Chemin du Lac-Brébeuf, Saint-Félix-d'Otis

B) que ces bureaux seront ouverts :

dimanche :

2025	11	02
année	mois	jour

10 h	20 h
de	à

Signature

Président d'élection, greffier ou secrétaire-trésorier

2025	10	06
année	mois	jour



AVIS PUBLIC DU SCRUTIN

Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

Date du scrutin : Le 2 novembre 2025

Par cet avis public, Hélène Gagnon, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs inscrits sur la liste électorale municipale.

1. Un scrutin aura lieu.
2. Voici les personnes candidates aux postes faisant l'objet de l'élection pour un poste de conseillère ou conseiller.

Maire : Pierre Deslauriers

Poste de conseillère ou conseiller # 1

- Marc Guay

Poste de conseillère ou conseiller # 2

- Johanne Bergeron

Poste de conseillère ou conseiller # 3

- Karl Routhier
- Michel Roberge

Poste de conseillère ou conseiller # 4

- Tony Chalifour
- Jean-Guy Waltzing

Poste de conseillère ou conseiller # 5

- Martin Côté
- Myriam Claveau

Poste de conseillère ou conseiller # 6

- Andrée Bergeron

3. Vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, aux dates, aux heures et au lieu ci-dessous.

Jour du scrutin : Dimanche le 2 novembre 2025, de 10 h à 20 h

Jour de vote par anticipation : Dimanche le 26 octobre 2025, de 12 h à 20 h

Pour les sections de vote 1, 2 et 3 :

École Saint-Félix

102, chemin du Lac-Brébeuf, Saint-Félix-d'Otis (Québec) G0V 1M0

4. Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous êtes inscrite ou inscrit au vote par correspondance :
- La présidente d'élection doit recevoir vos bulletins de vote au plus tard le **vendredi, 31 octobre 2025 à 16 h 30**;
 - Si vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote, vous pouvez communiquer avec la présidente d'élection afin de vérifier les conditions pour les obtenir.
5. Le recensement des votes aura lieu le **dimanche, 2 novembre 2025 à 21 h 30** à l'endroit suivant. Vous pouvez y assister.

École Saint-Félix
102, chemin du Lac-Brébeuf
Saint-Félix-d'Otis (Québec) G0V 1M0

6. Vous pouvez joindre la présidente d'élection ou la secrétaire d'élection au 455, rue Principale, Saint-Félix-d'Otis (Québec) G0V 1M0, et au numéro de téléphone ci-dessous.

Présidente d'élection
418 544-5543 poste 2202

Secrétaire d'élection
418 544-5543 poste 2201



Hélène Gagnon, présidente d'élection

Fait et signé à Saint-Félix-d'Otis, le 3 octobre 2025

SMC-41 (25-08)
Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, art. 171
Règlement sur le vote par correspondance, art. 6

